

JOURNAL OFFICIEL

de la

République Démocratique du Congo

Cabinet du Président de la République

Kinshasa - 29 juin 2010

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Ordonnance n° 10/050 du 29 juin 2010 portant investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu

Le Président de la République,

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 79, 80 et 198 ;

Vu la Loi n° 06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales, spécialement en ses articles 71, 72, 158, 160, 173 et 235 ;

Vu la Loi n° 08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, spécialement en son article 23 ;

Vu l'Arrêt R.C.D.C. 017 de la Cour d'Appel de BUKAVU statuant en son audience publique du 18 juin 2010, en matière de publication des résultats définitifs de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu et le dossier relatif à l'investiture des Gouverneur et Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu transmis au Président de la République en date du 21 juin 2010 par le Président de la Commission Electorale Indépendante ;

ORDONNE :

Article 1^{er} :

Est investi en qualité de Gouverneur de la Province du Sud-Kivu, Monsieur **CISHAMBO RUHOYA Marcellin**.

Article 2 :

Est investi en qualité de Vice-Gouverneur de la Province du Sud-Kivu, Monsieur **KIBALA N'KOLDE Jean Claude**.

Article 3 :

Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 29 juin 2010

Joseph KABILA KABANGE
